

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du HAUT-RHIN  
**COMMUNE**  
**DE**  
**SAINTE CROIX-AUX-MINES**

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 15 DECEMBRE 2009**

Mme Agnès HENRICHS, Maire, ouvre la séance à 20h05. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Elle désigne Mlle Stéphanie BARB, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2009.**

Mme ORSATI dit que c'est elle qui a demandé le vote d'une motion de soutien pour la maison de retraite. Elle souhaite que cela apparaisse dans le compte-rendu. Concernant la sortie pour les seniors, elle précise que ce qui la dérange c'est le fait qu'elle n'a pas été prévenue lors de la dernière séance du CCAS, d'autant plus qu'il y a une participation financière du CCAS. Et non pas qu'il y ait une participation financière du CCAS, ce qui est différent. Elle souhaite que le compte-rendu soit modifié sur ces deux points

Mme HENRICHS prend en compte la 1<sup>ière</sup> modification demandée ; avec l'accord de l'intéressée, il convient d'ajouter : "Mme ORSATI ne remet pas en cause la sortie mais aurait trouvé normal d'être informée lors de la séance du CCAS du 21 septembre."

Elle estime que l'ajout concernant la conseillère à l'origine de la motion n'est pas pertinent, car plusieurs conseillers se sont manifestés en même temps pour proposer une motion demandant le maintien de la cuisine à St-Vincent. L'ajout demandé ne sera pas pris en compte. L'impact de la motion provient de son vote à l'unanimité.

Après en avoir pris connaissance,

**Le Conseil Municipal, avec 4 abstentions (Mmes Herbrich, Salber et M.M. Baradel et Pauly, absents lors de la séance), 4 voix contre (Mmes Aalberg, Orsati et M.M. Bléger et Burrus) et 11 voix pour,**

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2009. Celui-ci est passé à la signature des présents.

**2 – Fixation du prix de l'eau pour 2010**

Il n'est pas prévu d'augmenter le prix de l'eau pour l'année 2010.

La redevance Pollution de l'Agence de Bassin était de 0,345 €/m<sup>3</sup> en 2009. Elle est de 0,352 €/m<sup>3</sup> en 2010.

La redevance Modernisation des Réseaux de l'Agence de Bassin était de 0,300 €/m<sup>3</sup> en 2009. Elle est de 0,274 €/m<sup>3</sup> en 2010.

## Récapitulatif :

Année 2010	ASSAINIS	NON ASSAINIS
Eau au m <sup>3</sup>	1,64	1,64
Assainissement	1,60	
Augmentation en %	0%	0%
Augmentation en €/m <sup>3</sup>	0	0
Redevance Agence de bassin pour pollution	0,352	0,352
Redevance Agence de bassin pour modernisation des réseaux	0,274	0
Prix du m <sup>3</sup> TTC 2009	3,885	1,985
Prix du m <sup>3</sup> TTC 2010	3,866	1,992

**Sur proposition de M. François BOESCH, Adjoint chargé des finances,**  
Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 8 décembre 2009

### Après délibération

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**FIXE** le prix de vente de l'eau à 1,64 € le m<sup>3</sup> HT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### 3 – Fixation du prix de location des compteurs d'eau pour 2010

La Commune continue à moderniser son parc de compteurs d'eau. 18 compteurs ont été changés en 2009 et 16 ont été ajoutés.

Comme par les années précédentes, il est proposé une augmentation de 2% du prix de location des compteurs d'eau.

**Sur proposition de M. François BOESCH, Adjoint chargé des Finances**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2009

### Après délibération,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**FIXE** le prix de location des compteurs d'eau comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2009.

MODELES	Nombre	2009		2010 (2 % de hausse)	
		Montant en Euros		Montant En euros	
		Semestriel	Annuel	Semestriel	Annuel
X : 3 m <sup>3</sup>	486	4,55	9,10	4,64	9,28
Y : 6 m <sup>3</sup>	179	8,97	17,94	9,15	18,30
Z : 7 m <sup>3</sup>	3	10,06	20,12	10,26	20,52
U : 10 m <sup>3</sup>	9	19,17	38,34	19,55	39,10
V : 12 m <sup>3</sup>	2	33,07	66,14	33,73	67,46
W : 20 m <sup>3</sup>	1	41,82	83,64	42,66	85,32
T : 30 m <sup>3</sup>	1	46,17	92,34	47,09	94,19

Total des compteurs (actifs) toutes catégories : 681

### 4 – Fixation des redevances d'assainissement pour 2010

Il n'est pas prévu d'augmentation de la redevance d'assainissement pour 2010. Elle est donc maintenue à son niveau de 2009, soit 1,60 € au m<sup>3</sup> HT d'eau consommée.

Pour les non assainis il est proposé de maintenir la taxe forfaitaire de 10 €/an ou de 40 € tous les 4 ans pour le contrôle des assainissements non collectifs.

**Sur proposition de M. François BOESCH, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des Finances**

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 8 décembre 2009

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**MAINTIENT et FIXE** la redevance d'assainissement à 1,60 € HT le m<sup>3</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les immeubles desservis par le collecteur d'assainissement.

**MAINTIENT et FIXE** un forfait de 10 € par an ou de 40 € tous les quatre ans pour les systèmes d'assainissement non collectifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **5 - Fixation des tarifs et des loyers communaux pour 2010**

Les loyers des locaux communaux soumis à révision ont été réévalués comme chaque année à partir de l'indice INSEE de référence des loyers.

L'ensemble des tarifs et loyers est détaillé en annexe à la présente délibération.

M.M. Bormann, Hauswald et Pauly quittent la séance pour le débat et le vote des loyers communaux

**Sur proposition de M. François BOESCH, Adjoint chargé des Finances**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2009

**Après délibération**

**Le Conseil municipal, avec 16 voix pour**

**APPROUVE** la fixation des loyers municipaux pour l'année 2010, telle que présentée dans les tableaux joints en annexe.

M.M. Bormann, Hauswald et Pauly rentrent en séance pour le débat sur le reste des tarifs municipaux.

**Sur proposition de M. François BOESCH, Adjoint chargé des Finances**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2009

**Après délibération**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** la fixation des tarifs municipaux pour l'année 2010, telle que présentée dans les tableaux joints en annexe.

## **6 – Budget 2010 – Autorisation de mandater les dépenses d'investissement**

Dans la mesure où le budget primitif de l'exercice 2010 sera approuvé d'ici mars 2010 et pour permettre le paiement des dépenses engagées au cours de l'exercice 2009 mais non payées au 15/12/2009, date de clôture des écritures de la section d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette délibération est prise conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales qui précise : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas

été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ».

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars 2010, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.

**Sur proposition de M. François BOESCH, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des Finances**

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## **7 - Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Ste-Croix-aux-Mines décide, comme chaque année, de renouveler auprès de DEXIA CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximal de 200 000,00 € aux conditions suivantes :

Montant : 200 000,00€

Durée : 12 mois (validité du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010)

Index EONIA avec marge de 1,10 %

Frais d'engagement : 400 €

Base de calcul des intérêts : 360

Les intérêts sont calculés mensuellement et payables trimestriellement par débit d'office

Il est précisé qu'il s'agit d'une reconduction depuis 2000. La ligne de trésorerie ouverte pour l'année 2009 n'a pas été utilisée. En fait, depuis 2000, elle n'a été utilisée qu'une fois, en 2004.

**Sur proposition de M. François BOESCH, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances**

**Après en avoir délibéré**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le renouvellement de l'ouverture de crédit avec DEXIA CLF Banque et à procéder, sans autre délibération, à partir de janvier 2010 aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de DEXIA CLF Banque.

## **8 – Virements de crédits au budget général**

A la demande de la Trésorerie, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser le virement de crédits suivants :

-En dépenses : du chapitre 204 (subventions d'équipement – article 2044 subventions d'équipement en nature) au chapitre 041 (opérations patrimoniales – article 20442 subventions d'équipement en nature à un organisme de droit privé) pour un montant de 2 165 euros.

-En recettes : du chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées - article 1641 emprunts en euros) au chapitre 041 (opérations patrimoniales - article 2182 matériel de transport) pour un montant de 2165 euros.

**Sur proposition de M. François BOESCH, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances**

**Après délibération**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** le virement de crédit en dépenses du chapitre 204 au chapitre 041 d'une somme de 2165 euros.

**APPROUVE** le virement de crédit en recettes du chapitre 16 au chapitre 041 d'une somme de 2165 euros.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte y afférent.

### **9 – Renouvellement de la convention ATESAT à passer avec l'Etat (Direction Départementale de l'Équipement du Haut-Rhin)**

M. DORGLER quitte la séance et ne prend pas part au débat et au vote.

VU la loi M.U.R.C.E.F. n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, et notamment l'article 7-1, en application de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire ;

En 2009, la commune a versé 945,39 € au titre de l'ATESAT. Une revalorisation a lieu chaque année en fonction de l'évolution de la population et de l'évolution de l'index de l'ingénierie.

Pour 2010, le coût de la mission de base est de 846,56 €. Mme le Maire propose également d'ajouter deux missions complémentaires, la gestion du tableau de classement de la voirie pour 42,33 € et l'étude et la direction de travaux de modernisation de voirie pour 296,30 €, pour un montant total de 1185,19 €. Un coefficient d'actualisation de 1,151 doit être appliqué à ce montant : le coût de l'ATESAT pour 2010 sera donc de 1364,15 €.

**Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire**

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**DEMANDE** à bénéficier de la mission Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

**AUTORISE** Mme le Maire à approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention ;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la Convention

**AUTORISE** Mme le Maire à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget ;

M. DORGLER rentre en séance.

### **10 – Convention de fourrière avec la SPA**

Suite à la construction de nouveaux locaux pour la S.P.A. à Ebersheim, une nouvelle convention de fourrière est proposée à la Commune par l'association. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle a pour but de définir les relations entre la Commune et l'association concernant le fonctionnement de la fourrière. Le coût sera de 0,90 € par an et par habitant (soit 1871,1 € contre 471,73 € jusqu'à présent).

**Sur proposition de** Mme Agnès HENRICHS, Maire

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** la signature de la convention de fourrière ci-joint avec la SPA

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de fourrière avec la SPA

### **11 – Renouvellement d'agrément de garde-chasse pour le lot n°1 des chasses communales**

Le conseil municipal du 10 novembre 2009 avait approuvé l'agrément de M. Serge LAIGUESSE en qualité de garde-chasse privé du lot de chasse n°1 de la commune de Ste-Croix-aux-Mines, pour trois ans.

M. Laiguesse a été agréé en qualité de garde-chasse par arrêté préfectoral du 20 novembre 2009, mais pour une période de cinq ans.

Il s'agit de mettre en conformité l'avis du conseil municipal avec l'agrément préfectoral.

**Sur proposition de** M. Fernand CRAMPE, Adjoint à la forêt,

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'agrément de M. Serge LAIGUESSE en qualité de garde-chasse privé du lot de chasse n°1 de la commune de Ste-Croix-aux-Mines pour cinq ans.

### **12 – Renouvellement d'agrément de garde-chasse pour le lot n°3 des chasses communales**

Le conseil municipal du 10 novembre 2009 avait approuvé l'agrément de M. Jean-Michel MICLOT en qualité de garde-chasse privé du lot de chasse n°3 de la commune de Ste-Croix-aux-Mines, pour trois ans.

M. Miclot a été agréé en qualité de garde-chasse par arrêté préfectoral du 20 novembre 2009, mais pour une période de cinq ans.

Il s'agit de mettre en conformité l'avis du conseil municipal avec l'agrément préfectoral.

**Sur proposition de** M. Fernand CRAMPE, Adjoint à la forêt

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**EMET un avis favorable à** l'agrément de Jean-Michel MICLOT en qualité de garde-chasse privé du lot de chasse n°3 de la commune de Ste-Croix-aux-Mines pour cinq ans.

### **13 – Programme des travaux et des coupes en forêt communale pour 2010**

L'ONF a présenté à la Commune l'EPC (Etat prévisionnel des coupes) et le programme des travaux patrimoniaux pour 2009. Ces documents ont été examinés par la Commission des forêts réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

#### **1) Etat Prévisionnel des Coupes fourni par l'ONF**

Coupes à façonner en régie communale : 5 170 m<sup>3</sup> pour une recette nette prévisionnelle HT et hors maîtrise d'oeuvre de 84 760 €. Cette prévision de recettes est le solde, après soustraction des dépenses de façonnage pour 107 080 € et de débardage pour 56 890 €. Il convient encore de retirer la maîtrise d'oeuvre ONF pour 15 587 € HT + 5 354 € pour l'assistance à la gestion de la main d'oeuvre + 6 700 € d'autres dépenses, soit 27 641 €.

Prévisionnel net : 57 119 € de recette dont il faut encore retirer les frais de garderie (environ 20 000 €).

Bois vendu sur pied : 3 596 m<sup>3</sup> pour une recette prévisionnelle HT de 38 890 €.

TOTAL des recettes prévisionnelles, hors frais de garderie : 57 119 + 38 890 = 96 009 €

A l'EPC 2009, la prévision de recettes brutes HT était de 330 300 € contre 248 730 € en 2010. La Commune a réalisé en 2009 pour 170 850,29 € de ventes de bois tout confondu au 10 décembre ; sur cette somme sont effectivement encaissés 89 520,35 € au 1<sup>er</sup> décembre 2009. La balance entre recettes et dépenses réelles fait apparaître un déficit de 1 042,76 € au 15 décembre 2009.

M. CRAMPE précise que tout le bois prévu à l'EPC 2009 n'a pas été coupé, du fait du cours du hêtre qui n'est pas bon. Quatre parcelles sont encore en cours d'exploitation. Il n'y a pas eu de chablis cette année.

#### **2) Travaux de périmètre et de sylviculture :**

L'ONF propose les travaux suivants (voir en pièce jointe).

La commission des forêts entérine les propositions de l'ONF et ajoute les travaux suivants:

-dans "dégagement, dépressage et cloisonnement": ajout des parcelles 33, 52 et 53

M. BURRUS demande ce qu'il en est de la demande de M. BLEGER lors du dernier conseil municipal concernant la communication des comptes-rendus du SIVU aux conseillers municipaux. Mme HENRICHS répond que même si la réunion du SIVU est publique, il faut faire des comptes-rendus expurgés, quand il est question d'informations qui pourraient être considérées comme une atteinte à la vie privée du personnel géré par le SIVU. Elle ne transmettra pas de compte-rendu, même expurgé, aux conseillers municipaux sans l'accord de l'Inspection du travail. Néanmoins le SIVU gère de l'argent public ; c'est pourquoi ses réunions sont publiques. Il est difficile d'être financièrement transparent et en parallèle d'expurger des comptes-rendus certaines sources de dépenses.

Vu l'avis favorable de la Commission des forêts réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2009,

**Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS,**

**Après examen du programme des coupes et des travaux transmis avant la séance,**

**Après délibération**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes (EPC) tel que présenté par l'ONF pour 2010 et modifié par la commission forestière du 1<sup>er</sup> décembre 2009 ;

**APPROUVE** le programme des travaux tel qu'indiqué plus haut ;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ce prévisionnel et les conventions qui en découlent, avec l'ONF, concernant les travaux d'exploitation.

## **14 – État d’assiette de la forêt communale pour 2011**

L’état d’assiette est l’annualisation du programme d’aménagement de la forêt communale, envisagé sur plusieurs années. L’aménagement actuel s’arrête en 2012.

Vu l’avis favorable de la commission forestière du 1<sup>er</sup> décembre 2009

**Sur proposition de M. Fernand CRAMPE, Adjoint chargé de la Forêt,**

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l’unanimité**

**APPROUVE** l’état d’assiette 2011 de la forêt communale de Ste-Croix-aux-Mines tel que présenté en pièce jointe,

**RECONNAIT** à l’ONF pleine compétence pour l’établissement du programme d’aménagement en général et pour cet état d’assiette en particulier.

## **15 – Point sur l’activité de la Communauté de Communes du Val d’Argent**

-Constitution d’une SEM pour relancer l’activité du dernier atelier textile de la Vallée : il faut d’abord que le Tribunal accepte la reprise par la CCVA de l’entreprise défailante. Celui-ci doit statuer très prochainement.

-Mise au point d’un appel à candidature pour recruter un nouveau directeur pour l’Epic –OT

-Départ à la retraite de Michel Brengarth, le DGS

-Conseil communautaire le 17 décembre 2009, avec le vote des tarifs du SMICTOM

## **16 – Informations du Maire au Conseil Municipal**

Le bulletin communal arrivera demain en Mairie, soit le mercredi 16 ; il sera distribué dans les foyers d’ici Noël, en même temps que le bulletin intercommunal ; le bulletin communal contiendra un feuillet donné par le SDIS pour inciter les gens à faire installer un détecteur de fumée dans les pièces consacrées au sommeil ; ce système a déjà épargné bien des vies dans les pays, notamment anglo-saxons, où ce type d’installation existe déjà depuis quelques années.

La pose de l’eau et de l’assainissement de la fromagerie Kurtzemann aux Moules est presque terminée ; l’entreprise a commencé les branchements d’eau et d’assainissement en amont des ateliers Bormann et en aval de la plate-forme des Moules.

A la Goutte des Pommes, le collecteur d’assainissement et l’AEP ainsi que les branchements sont faits. Les ETS BARI ont donc pu mettre deux équipes sur le chantier des Moules.

Demain a lieu le CA de l’Hôpital intercommunal ; on ne manquera pas de parler de la restructuration du service de restauration et de la cuisine de St-Vincent.

La DDASS interviendra demain pour la 2<sup>e</sup> fois à la demande du Maire, pour contrôler des appartements dans des maisons qui semblent délabrées ou dans des locaux où les locataires sont venus se plaindre en Mairie. Les 1<sup>er</sup> contrôles n’ont rien mis à jour de très dangereux. La mesure est préventive ; les préconisations et les impératifs sont de nature à aider ou à obliger les propriétaires à se mettre aux normes. C’est une garantie pour les locataires et non une atteinte à leur vie privée ou une mesure humiliante.

Vaccination à la salle des fêtes : inutile de revenir sur la polémique que les élus d’opposition ont crue bon de provoquer. La DDASS vaccinera vendredi 18 décembre, comme prévu et ajoutera un jour de vaccination le mardi 29 décembre ou le mercredi 30 décembre. De même un jour ou deux devraient être ajoutés en janvier en fonction des besoins : nombre de bons envoyés dans la Vallée et besoins calculés en fonction de la participation aux séances précédentes. Actuellement moins de 3% de la population française a été vaccinée (Source DNA du mardi 15 décembre). A Ste Croix-aux-Mines, le vendredi 27 novembre, environ 150 personnes ont été vaccinées et 120 personnes le 4

décembre, auxquels il faut ajouter 53 d'élèves au collège et au lycée. Avec environ 323 vaccinés sur une population de 10 800 personnes dans la Vallée, nous sommes dans la moyenne nationale.

Mme AALBERG demande si la Commune a eu confirmation des jours d'ouverture du centre de vaccination en janvier. Réponse : non

Elle estime que les manifestations qui empêchent la mise à disposition de la salle certains vendredis auraient pu être reportées ou que la transformation du centre de vaccination en lieu accueillant du public pour une fête (rangements, réaménagement, nettoyage, mise en place) peut se faire en quelques heures le samedi. Le Maire et la Secrétaire générale de Mairie ne partagent pas ce point de vue.

### **17 – Questions des conseillers municipaux**

M. BURRUS souhaite savoir si la situation de Tellure est plus claire et si toutes les factures ont été payées.

Mme HENRICHS indique que le directeur a été licencié et que l'on cherche une personne pour le remplacer. Toutes les dépenses engagées ont été honorées, dans les meilleurs délais pour éteindre ou éviter les poursuites

M. BOESCH précise que l'on verra en fin d'année, quand les comptes seront soldés, les dépenses qui ont été engagées mais qui n'avaient pas été prévues.

Mme ORSATI demande s'il y a eu détournement de fonds.

M. BOESCH répond qu'il ne peut pas se prononcer.

Mme HENRICHS dit que non mais que des dépenses ont été engagées bien au-delà des recettes, alors que le Directeur avait pour mission de tendre à l'équilibre des comptes.

M. BLEGER demande s'il s'agit d'un licenciement pour faute grave.

M. BOESCH répond que oui.

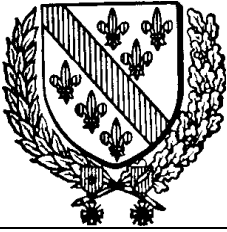
Mme ORSATI s'étonne qu'il n'y ait pas eu de contrôles exercés sur l'EPIC.

Mme HENRICHS répond que les deux comptables de la Communauté de Communes du Val d'Argent ont contrôlé à tour de rôle les comptes de l'EPIC ; mais ils ne pouvaient deviner l'existence et les montants des factures non communiquées et non honorées.

### **18 - Divers**

Néant.

Mme le Maire lève la séance à 22h50.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du HAUT-RHIN  
COMMUNE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES

COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DECEMBRE 2009

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
HENRICHS Agnès Maire	X			
BOESCH François 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
DORGLER Philippe 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
CRAMPE Fernand 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
MANCHON Andrée 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
MOTSCH Yves 5 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
AALBERG Corinne	X			
ANTONY Véronique	X			
BARADEL Thierry	X			
BERTOLA Yvan	X			
BLEGER Christophe	X			
BORMANN Pascal	X			
BURRUS Jean-Marc	X			
HAUSWALD René	X			
HERBRICH Frédérique	X			
PAULY Adrien	X			
ORSATI Régine	X			
SALBER Marie-Christine	X			
SCHAETZEL Dominique	X			